



| | |
|-------------------|-------------------|
| Numéro de l'acte | 2015-128- RHES |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 9.1 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2015

QUESTION N°2015-128

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : ENVIRONNEMENT – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS – ANNEE 2014 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE –

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Selon le décret n° 2000.404 du 11 Mai 2000, le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix d'élimination des déchets destiné à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ces dispositions s'appliquent quelque soit le mode d'exploitation.

Le décret n° 2000.404 du 11 Mai 2000 précise que ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets doit comprendre les éléments suivants :

- les indicateurs techniques (nombre d'habitants desservis, tonnage collecté, fréquence de collecte, type de déchets etc...) -
- les indicateurs financiers (modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel des dépenses...) -

Les rapports présentés concernent les Communes membres de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER.

Dans les communes de 3500 habitants et plus ce rapport doit être porté à la connaissance du public.

Un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

La Commission Consultative des services publics locaux du 10 juin dernier ainsi que la Commission Environnement ont pris connaissance de ce rapport.

Aussi, considérant les éléments ci-dessus, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2014.

Considérant les éléments ci-dessus, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 septembre 2015



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT